

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

- Le Service de double diagnostic (SDD) vous posera des questions, ainsi qu'à votre famille ou à votre fournisseur de soins, sur votre état de santé pour que nous puissions mieux répondre à vos besoins et vous aider à réaliser vos objectifs.
- Le SDD conserve vos renseignements de santé strictement confidentiels. Seules les personnes que vous désignez sont autorisées à connaître ces renseignements.
- Vous pouvez, avec l'aide de votre famille ou de votre fournisseur de soins, apporter des changements aux renseignements sur votre santé en tout temps ou bien décider que vous ne souhaitez plus que le personnel clinique ou les médecins les lisent.
- Il y a deux occasions où vos renseignements de santé sont partagés, même contre votre gré : lorsqu'il y a une urgence ou lorsqu'il est nécessaire d'appeler la police.

PROCESSUS D'APPEL/RÉSOLUTION DE PLAINTÉ

- Il y a beaucoup de gens à qui vous et votre famille ou votre fournisseur de soins pouvez parler si vous avez des questions ou des soucis. Vous pouvez parler à votre conseiller en ressources, au personnel clinique ou aux médecins que vous consultez au SDD. Si vous avez encore d'autres questions, vous pouvez aussi parler à la directrice des services cliniques du SDD.
- Nous travaillerons de concert avec vous et votre famille ou votre fournisseur de soins pour répondre à toutes vos questions.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORIENTATION

Tous les adultes orientés vers notre service doivent être préalablement inscrits aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI). Vous pouvez vous-même vous orienter vers notre service, ou bien les membres de votre famille, les organismes communautaires ou les médecins peuvent le faire. **Cependant, toute orientation doit avoir l'appui du directeur/coordonnateur de services et du directeur général ou délégué de l'organisme responsable dont vous dépendez.**

Vous trouverez le formulaire d'orientation vers le SDD sur notre site Web www.cwsds.ca. Vous pouvez aussi composer le 905 844-7864, poste 315, pour joindre le SDD.

Si vous n'êtes pas inscrit au SOPDI ou si vous n'avez pas de coordonnateur de services pour vous aider, veuillez communiquer avec le bureau SOPDI de votre région :

Régions de Halton/Waterloo/Dufferin-Wellington

- Numéro sans frais : 1 888 941-1121
- Dufferin/Wellington : 519 821-5716
- Waterloo : 519 741-11210
- Halton : 905 876-1373

Région de Peel

- Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle - Centre-Ouest
Tél. : 1 888 941-1121
OU
- Services spécialisés du Centre-Ouest pour les personnes ayant une déficience intellectuelle - Service de double diagnostic
Tél. : 905 844-7864, poste 315
OU
- Centre de toxicomanie et de santé mentale - Service de double diagnostic de Peel
Tél. : 416 535-8501, poste 77713



SERVICE DE DOUBLE DIAGNOSTIC

**53 Bond Street
Oakville, Ontario
L6K 1L8
Tél. : 905 844-7864**

www.cwsds.ca



Financé par le ministère des Services sociaux et communautaires

Qui sommes-nous?

- Le Service de double diagnostic est chargé d'aider les personnes qui habitent dans les régions de Halton, Peel, Waterloo, Wellington et Dufferin.
- Les membres de notre personnel clinique possèdent des compétences variées. Ils travaillent ensemble pour vous faciliter la vie et pour vous aider à vous épanouir et à réussir.



Qui aidons-nous?

- Nous aidons les personnes qui ont une déficience intellectuelle et qui ont besoin d'aide pour effectuer des tâches qui peuvent être difficiles pour elles. Par exemple, certaines personnes ont de la difficulté à exprimer ce dont elles ont besoin, certaines personnes éprouvent de la douleur et ne savent pas pourquoi, d'autres ressentent de la colère et ont du mal à se détendre. Nous pouvons vous aider avec tout cela.

Nous aidons les personnes, là où elles habitent, lorsqu'elles éprouvent des difficultés avec certaines choses. Pour aider ces personnes, nous collaborons avec des médecins et du personnel clinique.

Nos objectifs

- Nous tenons à collaborer avec vous pour mieux vous connaître et ainsi vous aider à vous épanouir tout en améliorant votre qualité de vie.

- Nous tenons à ce que vous appreniez à effectuer des tâches que vous avez peut-être eu de la difficulté à accomplir auparavant ou bien à apprendre de nouvelles choses que vous n'avez encore jamais essayées.
- Nous tenons à vous aider à mieux vous faire comprendre par votre famille.

Ce que vous devez savoir sur le SDD

- Il est primordial pour vous, votre famille ou votre fournisseur de soins, d'appeler le SOPDI pour vous assurer que celui-ci dispose de tous les renseignements à votre sujet, car cela vous permettra de présenter votre demande de services au SDD.
- Il est essentiel pour vous d'être en lien avec un coordonnateur de services qui vous aide à trouver des activités auxquelles participer là où vous vivez et à organiser le personnel qui peut vous venir en aide.
- Il est important pour votre famille ou le fournisseur de soins de venir avec vous au SDD et d'y participer afin d'apprendre à mieux vous connaître, car ils pourront ainsi continuer de vous aider lorsque vous aurez terminé vos séances au SDD.
- Nous voulons savoir ce qui, selon vous, est important pour améliorer votre qualité de vie. Vous et votre famille ou votre fournisseur de soins déterminerez probablement vos objectifs lors des séances au SDD.



L'équipe de double diagnostic

Voici quelques-uns des membres de notre personnel clinique et des médecins qui peuvent vous aider :

- Psychiatre consultant - neurodéveloppement
- Médecin de famille consultant
- Infirmière spécialiste du double diagnostic
- Psychologue consultant
- Psychométricien
- Thérapeute du comportement
- Orthophoniste et assistant en orthophonie
- Ergothérapeute
- Coordonnateur des cas en matière de justice
- Conseiller en ressources
- Directeur, Services cliniques
- Directeur général, Services

L'évaluation et le traitement de courte durée en résidence

- Le personnel clinique du SDD et les médecins vous aideront à décider si l'évaluation et le traitement de courte durée en résidence sont une bonne solution pour que vous obteniez l'aide dont vous avez besoin.
- Cette résidence est un endroit où vous pouvez rester si vous avez besoin d'une aide que nous ne sommes pas en mesure de vous donner là où vous vivez présentement.
- Nous pouvons accueillir jusqu'à cinq personnes en tout temps dans cette résidence.
- Certains membres du personnel clinique et certains médecins travaillent aussi dans cette résidence. Vous y rencontrerez également de nouveaux membres de notre personnel.
- Vous et votre famille serez aussi appelés à déterminer vos objectifs et les nouvelles aptitudes que vous souhaitez acquérir.
- Dans le cadre de l'évaluation et du traitement de courte durée en résidence, nous voulons continuer à en apprendre plus sur vous afin de pouvoir mieux vous aider.
- Nous travaillerons avec vous pour que votre retour chez vous soit un franc succès.